

## Séance publique du 10 juillet 2006

### Délibération n° 2006-3557

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Autorisation de programme 08 - Ecologie urbaine - Acquisition d'une presse à balles - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la propreté

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération centre de stockage des déchets urbains qui concerne les investissements matériels liés aux différents sites de la direction de la propreté et dans le cadre de la réorganisation de la gestion des flux de déchets de la filière traitement, il est proposé une individualisation complémentaire pour acquérir une presse à balles à hauteur de 900 K€.

Cet équipement doit permettre une optimisation de la capacité d'incinération des deux usines d'incinération.

En effet, la mise en balles des déchets ordures ménagères (OM) permet la création d'un stock permettant de lisser sur l'année la variabilité des apports de déchets (le déficit du potentiel d'incinération est estimé à 15 000 tonnes par an sur 380 000 tonnes).

Concrètement, cette solution technique, grâce à la création de stockage-tampon des déchets OM, permettrait :

- d'absorber temporairement une partie du surplus qui ne peut pas être incinéré à certaines périodes (arrêts de lignes pour maintenance, arrêts de lignes à la suite d'incidents),
- de limiter au maximum les délestages d'OM vers les centres de stockage des déchets urbains (CSDU),
- de diminuer les coûts de gestion de ces surplus.

La presse à balles permettrait, à partir de la mi-2007, un stockage d'environ 4 000 tonnes de déchets par an.

#### *Le descriptif de l'opération*

Pour bénéficier des infrastructures existantes (pesage, bassin de rétention, etc.), le site de l'usine Lyon sud a été retenu pour installer cette fonctionnalité pendant une période transitoire de deux à trois ans, avant un transfert du matériel sur une future base logistique qui permettra d'augmenter la capacité de production et de stockage de balles (environ 15 000 tonnes).

L'investissement nécessaire à la réalisation de l'opération à l'usine de Lyon sud comprend :

- la fourniture et l'installation d'une presse à balles à proximité immédiate de la fosse de déchets pour bénéficier du chargement par le grappin existant de l'usine. Cette machine doit avoir la capacité de se substituer à une ligne de four, arrêtée pour panne ou maintenance,

- l'aménagement d'une aire de stockage des balles produites par la presse sur un parking dans l'enceinte de l'usine. Cette prestation sera réalisée sur les marchés à bons de commande de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB),

- l'acquisition d'un engin élévateur pour déplacer les balles entre leur zone de fabrication et l'aire de stockage, puis leur transfert, lorsque c'est nécessaire, dans la fosse pour réalimenter les fours en période creuse.

*Le montant et le phasage pour une mise en service à la mi-2007*

| Presse à balles   | 2° semestre 2006 | 1er semestre 2007 |
|---|------------------|-------------------|
| les études préalables, consultation concepteurs   |                  |                   |
| l'élaboration du dossier de consultation des entrepreneurs (DCE), la consultation des entrepreneurs   |                  |                   |
| le dépôt et instruction du dossier d'autorisation (aménagement de l'autorisation existante à l'usine) |                  |                   |
| l'acquisition de la presse  |                  | 700 k€            |
| les travaux d'aménagement de l'aire de stockage   |                  | 100 k€            |
| la fourniture d'un engin de manipulation des balles   |                  | 100 k€            |
| total opération   |                  | 900 k€            |

*Le fonctionnement de l'installation*

La gestion de cette installation sera réalisée en régie par le personnel de l'usine d'incinération Lyon sud qui sera formé spécialement.

Les frais de fonctionnement (l'entretien, la réparation du matériel installé et la fourniture du consommable (film, ligature)) sont estimés à 75 000 € par an.

Néanmoins, le fonctionnement de la presse à balles permettra de soustraire, dans un premier temps, 4 000 tonnes de délestage vers un CSDU, soit une économie brute de 400 000 € par an (4 000 tonnes à 100 € la tonne en enfouissement), soit 200 000 € d'économie nette en tenant compte des frais de personnel, d'entretien, de réparation et de l'amortissement du matériel.

De plus cet équipement s'inscrit dans la stratégie de gestion des flux de déchets en cours de mise en place à la direction de la propreté qui vise à créer un véritable pilotage des filières de valorisation des déchets et, à moyen terme (2008-2009), éviter le délestage vers les CSDU ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**Accepte**, l'individualisation d'autorisation de programme n° 08 : écologie urbaine, opération à créer centre de stockage des déchets urbains - acquisition d'une presse à balles pour un montant de 900 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,